

# Chercher un emploi dans le social en tant que travailleur handicapé



Comment chercher un emploi dans le social ou le médico-social avec un handicap ? Faut-il le mettre sur son CV ? Où s'adresser pour améliorer sa qualification ?

## Parler du handicap ?

*"Ce n'est pas tant la situation de handicap qui importe", quand on cherche un emploi, que "l'adéquation avec le poste et le métier", estime Marie Maas, responsable projet à l'OETH, l'association chargée de la mise en œuvre de l'accord sur l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés dans le secteur sanitaire, social et médico-social privé non lucratif.*

Evidemment, tout dépend du handicap : une personne en fauteuil roulant ne se posera pas forcément les mêmes questions qu'un candidat porteur d'un handicap "invisible" (une déficience sensorielle ou un trouble mental, par exemple).

## Miser sur ses compétences

*Dans tous les cas, "s'il y a lieu de parler de son handicap, c'est plutôt au moment de l'entretien, en particulier si un aménagement de poste s'avère nécessaire", juge Marie Maas. "Mais le recrutement se fait avant tout sur les compétences".*

Ce sont donc **les qualités professionnelles qui doivent être mises en avant** dans la candidature, comme le ferait n'importe quel autre postulant.

Et **si la situation de handicap est mentionnée dans le CV** – par exemple si la personne a une reconnaissance de qualité de travailleur handicapé (RQTH) –, elle ne doit pas en être l'élément saillant.

## Un accord encourageant

Pour autant, **surtout si des aménagements de poste sont souhaitables**, le handicap ne doit pas être passé sous silence de crainte de susciter une réaction défavorable chez l'employeur.

D'abord parce que la loi sanctionne la discrimination en raison du handicap. Mais aussi parce que **l'emploi des personnes en situation de handicap est encouragé dans le secteur médico-social**, qui a une longue expérience en la matière : renouvelé en décembre 2019 pour la période 2020-2022, l'accord OETH a été signé pour la première fois en 1991.

## Lever les freins à l'emploi

Plus que les préjugés, **le principal frein à lever par nombre de travailleurs handicapés reste celui de la qualification.** *"Chaque métier est adossé à un diplôme ou à une certification"* dans le secteur, *"ce qui rend l'accès au poste plus compliqué"*, pointe Marie Maas.

Dans ce cas, **les candidats peuvent s'adresser au dispositif Oasis Handicap**, lancé en 2012 à titre expérimental, dans le Languedoc-Roussillon, avant qu'OETH ne s'associe à l'Unaforis – union des acteurs de la formation sociale – pour élargir le dispositif. Aujourd'hui, 20 établissements, en France métropolitaine, proposent **une formation dans ce cadre de 420 heures** (210 pour l'approche théorique et 210 de stage pratique).

*"L'idée est de **valider le projet professionnel de personnes handicapées qui souhaitent travailler dans le secteur**"*, explique Marie Maas, en leur permettant notamment de le découvrir à travers des stages en immersion.

### **Répondre aux besoins des employeurs**

*"**Les candidats sont accompagnés et conseillés tout au long du processus**"*, poursuit la responsable projet de l'OETH. *"Par exemple, à quelqu'un qui souhaite devenir éducateur spécialisé, on pourra recommander de s'orienter d'abord vers la formation de moniteur-éducateur"*.

Car *"l'ambition est de faire du sur-mesure : de permettre à chacun de valider son projet professionnel mais aussi de **répondre aux besoins des employeurs**"*. Des aides financières sont d'ailleurs prévues pour l'embauche en alternance d'un stagiaire Oasis Handicap.